



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 22544

Numéro SIREN : 823 071 220

Nom ou dénomination : À l'aube

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2017 sous le numéro de dépôt 121089



1712738701

DATE DEPOT :	2017-12-01
NUMERO DE DEPOT :	2017R121089
N° GESTION :	2016B22544
N° SIREN :	823071220
DENOMINATION :	À l'aube
ADRESSE :	231 rue Saint-Honoré 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2017/12/01
TYPE D'ACTE :	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
NATURE D'ACTE :	

RK dec 01/12/17

JEAN-LOUIS LEMOINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

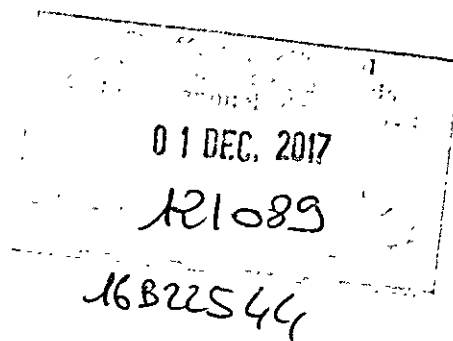
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

5, SQUARE CHARLES DICKENS - 75016 PARIS

TEL. 01.42.25.11.94 - 06 81 20 47 88

FAX 01.45.63.66.06

mail : jll@cvelinesconseil.fr



A L'AUBE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 154.982 €
Siège social : 231, rue Saint Honoré
75001 PARIS

R.C.S. : PARIS B 823 071 220

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 11 DECEMBRE 2017**

**STATUANT SUR LES APPORTS EN NATURE FAITS A LA
SOCIETE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EN NATURE FAITS A LA SOCIETE

Madame, Monsieur les actionnaires de la société A l'Aube,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par la décision unanime des associés de votre société en date du 10 Novembre 2017, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du Code de commerce.

Les actifs nets apportés ont été arrêtés dans le projet de contrat d'apport devant être signé par l'apporteur et par le Président de la société bénéficiaire de l'apport en date du 11 Décembre 2017.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Il m'appartient aussi, le cas échéant d'apprécier les avantages particuliers.

I.- Présentation de l'opération - Description des apports

Monsieur Sebastien BONNEFOY apporte à "A l'Aube" 1.800 actions de la société "ARSIBELA" sur les 12.000 composant son capital social. En rémunération de son apport il recevra 26.250 actions de "A l'aube", d'une valeur nominale de un euro, les actions d'Arsibela apportées étant ainsi évaluées à 14,5833 euros par action.

La société "A l'Aube" au capital de cent cinquante quatre mille neuf cent quatre-vingt deux euros (154.982 €) est une société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris le 12 Octobre 2016 créée dans le but de recevoir les actions de la société El Sur dans un premier temps puis ensuite, celles de la société ARBISELA. A l'Aube est jusqu'à ce jour sans activité.

La société Arsibela est une société anonyme de droit Argentin (sociedad anonima), au capital de 12.000 pesos argentins divisé en 12.000 actions de valeur nominale un (1) peso argentin détenues pour 1.800 d'entre elles par Monsieur Sebastien BONNEFOY et pour les 10.200 autres par Madame Sandrine GAUSSEIN. Son siège social est situé à Paraguay 2564, Piso 1, depto 1, 1425 Capital Federal, Buenos Aires, Argentine, elle est inscrite au registre de l'*inspeccion General de Justicia* sous le numéro 13456 du livre 26.



Son activité principale est :

- Le conseil en communication digitale et en stratégie éditoriale;
- La production et la publication de contenu digitaux originaux sous différents formats.

Le bilan synthétique des trois derniers exercices n'incluant pas de valeur du fonds de commerce créé par la société est le suivant :

ACTIF I	Au 30/10/2017 (9 mois)	Au 31/12/2016 (12 mois)	Au 31/12/2015 (12 mois)
Immobilisations corporelles	445,90	485,27	697,07
Créances clients	20.251,35	25.536,76	25.003,56
Créances fournisseurs	7.838,37		
Autre créances	4.862,63	1.776,50	2.126,74
Disponibilités	13.927,56	11.236,38	3.953,69
Total de l'Actif	47.325,81	39.034,91	31.781,06
PASSIF I			
Capital	659,29	717,50	854,26
Réserve légale	131,86	143,50	170,85
Report à nouveau	14.108	12.241,91	12.010,77
Résultat de l'exercice	3.723,69	3.111,81	2.564,54
Situation nette	18.622,84	16.214,72	15.600,42
Provisions pour charges	7.838,37		421,13
Dettes fournisseurs	758,27	577	551
Dettes sociales	18.101,27	20.510,85	13.680,81
Dettes fiscales	2005,06	1.732,34	1.527,70
Total du passif	47.325,81	39.034,91	31.781,06
I En Euro, au cours de change officiel du peso Argentin à la date des bilans			

Les chiffre d'affaires des trois derniers exercices ont été les suivants : 2016 = 211.437 €
2015 = 209.006 €
2014 = 290.199 €

La moyenne de ces trois chiffre d'affaires et de celui de 2017 extrapolé sur 12 mois
(209.972 € x 12 = 251.967 €), ressort à 240.652 €.

C'est ce chiffre qui a été retenu à hauteur de 65% de son montant pour valoriser le fonds de commerce d'Arsibela. Ajouté à la situation nette de la société à fin 2017 : soit $(240.652 \text{ €} \times 0,65) + 18.623 \text{ €} = 175.047 \text{ €}$ il donne la valeur des 12.000 actions de la société retenue. La valeur de l'apport étant alors pour 18.00 actions :

$$\frac{175.047 \times 1.800}{12.000} = 26.257,03 \text{ € arrondi à } 26.250 \text{ €}$$

II.- Diligences et appréciation de la valeur des apports de la société El Sur

Mon confrère argentin Jorge Adrian MARTINEZ Expert-comptable Auditeur de la société m'a communiqué directement les bilans de la société Arsibela au 31 Décembre 2016, 2015 et 2014 accompagnés d'analyse des principaux comptes et de leur variation. Il m'a communiqué directement l'ensemble de la facturation 2017 d'Arsibela et ses relevés bancaires à fin 2015 et 2016.

Il m'a d'autre part communiqué copie du registre d'actionnaires de la société ainsi que les statuts et leurs actes modificatifs déposés à l'Inspeccion general de Justicia.

J'ai ainsi pu :

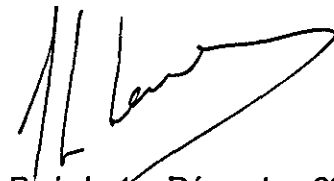
- vérifier les calculs de valorisation du fond de commerce de la société,
- contrôler le chiffre d'affaires de la société en 2017,
- analyser sur une base de test les valeurs actives de la société,
- m'assurer de la continuité des affaires sociales depuis la dernière clôture au 31 Décembre 2016. L'assurance d'absence d'événement postérieure à cette date, pouvant compromettre l'exploitation m'ayant été donnée par mon confrère argentin.
- m'assurer de la propriété par Monsieur Bonnefoy des titres apportés.

D'autre part, les statuts de la société "A l'Aube" m'ont été remis ainsi que le projet de contrat d'apport en nature devant être signés le 11 Décembre prochain entre Monsieur BONNEFOY et la société A l'Aube, le projet de rapport du Président à l'assemblée du 11 Décembre 2017 et le projet de procès verbal de cette assemblée tous documents qui m'ont paru conformes avec les dispositions légales et réglementaires en la matière.

III.-Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à 26.250 €, n'est pas surévaluée et en conséquence est au moins égale au montant de l'augmentation du capital de la société "A l'Aube" bénéficiaire de l'apport.

Il n'y a pas d'avantage particulier.


Fait à Paris le 1er Décembre 2017
Jean-Louis Lemoine
Commissaire aux Comptes
compagnie régionale de Paris